

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 MAI 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 22 mai 2018 à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 2^e étage du 869 boul. Saint-Jean-Baptiste.

SONT PRÉSENTS :

Madame la mairesse Lise Michaud, Mesdames les conseillères Johanne Anderson et Judith Prud'homme et Messieurs les conseillers Stéphane Roy, Philippe Drolet et Martin Laplaine, sous la présidence de la mairesse Lise Michaud.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Me Denis Ferland, greffier qui prend note des délibérations.
Monsieur René Chalifoux, directeur général

EST ABSENT(E) :

Monsieur Louis Cimon, conseiller.

2018-05-236 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et résolu:

- QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

2018-05-237 RÉSILIATION. ENTENTE MULTICASERNE. CHÂTEAUGUAY

CONSIDÉRANT l'Entente intermunicipale relative au déploiement de réponses multicaserne pour les casernes 20, 21 et 22 dans le cadre du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie intervenu entre les Villes de Châteauguay et Mercier;

CONSIDÉRANT que cette Entente est en vigueur depuis plus d'une année et qu'elle ne répond pas aux attentes de ce Conseil quant aux coûts des interventions;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues entre les représentants des parties;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par la conseillère Judith Prud'homme et résolu:

- QUE ce Conseil se prévale de son droit à la résiliation de l'Entente intermunicipale relative au déploiement de réponses multicaserne pour les casernes 20, 21 et 22 dans le cadre du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie intervenue entre les villes de Châteauguay et Mercier, le tout conformément aux dispositions du troisième alinéa de l'article 15.1 de ladite Entente;
- QUE la présente résolution soit transmise par courrier recommandé ou certifié au greffe de la Ville de Châteauguay dès son entrée en vigueur;
- QUE ce Conseil propose au Conseil municipal de la Ville de Châteauguay de mettre fin à l'Entente dans les plus brefs délais suivant la réception de la présente résolution;
- QUE, le cas échéant, il soit mis fin à l'Entente dans les plus brefs suivant la réception par la Ville de Châteauguay de la présente résolution;
- QU'autrement, l'Entente prenne fin conformément aux dispositions du troisième alinéa de l'article 15.1 de ladite Entente;
- QUE ce conseil exprime son ouverture à renégocier l'entente afin que les clauses relatives à la tarification et au partage des coûts correspondent aux bénéfices reçus par chacune des municipalités lors des interventions.

ADOPTÉE à l'unanimité

2018-05-238 APPROBATION. NAVETTES LOCALES. RTM

CONSIDÉRANT que ce Conseil souhaite offrir à ses citoyens un service de transport collectif local;

CONSIDÉRANT la proposition du Réseau de transport métropolitain du 15 mai 2018 relative au trajet et à la grille horaire;

CONSIDÉRANT que des subventions viendront réduire de façon substantielle les coûts de fonctionnement;

CONSIDÉRANT que des modifications au trajet pourront être apportées selon les besoins constatés;

CONSIDÉRANT que tous les efforts seront mis en œuvre afin que le projet débute au plus tard en juillet prochain;

CONSIDÉRANT que l'utilisation d'une minivan pour effectuer le trajet sera temporaire;

CONSIDÉRANT l'engagement du Réseau de transport métropolitain d'octroyer un contrat dans les meilleurs délais afin que le transport soit assuré par un minibus;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par la conseillère Johanne Anderson et résolu:

- QUE ce Conseil accepte le projet du 15 mai 2018 concernant le trajet et la grille horaire proposés par le Réseau de transport métropolitain attachés à la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Les interventions peuvent être visionnées via le site internet de la Ville de Mercier sous l'onglet « Assemblée publique filmée » du 22 mai 2018 à la quarante-quatrième seconde de la deuxième minute d'enregistrement (00 :02 :44).

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions peut être visionnée via le site internet de la Ville de Mercier sous l'onglet « Assemblée publique filmée » du 22 mai 2018 à la cinquante-huitième seconde de la troisième minute d'enregistrement (00 :03 :58).

2018-05-239 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- De clore la séance extraordinaire à 20 h 08.

ADOPTÉE à l'unanimité